

ADRES

Association pour le Développement de la
Recherche en Economie et en Statistique.
Aix-Marseille School of Economics,
5 Bd Maurice Bourdet, 13001 MARSEILLE
Courriel : adres2019@sciencesconf.org
<http://adres.ens.fr/>



Programme de subventions à la participation des doctorant(e)s aux grandes conférences internationales

L'ADRES (Association pour le Développement de la Recherche en Economie et Statistique) lance un programme de subventions pour **favoriser la participation des doctorant(e)s aux grandes conférences internationales**. En 2020, les conférences concernées sont le *World Congress of the Econometric Society* (Milan) et la conférence annuelle de l'*European Economic Association* (EEA, Rotterdam). **Jusqu'à 30 subventions de 300€ minimum pourront être allouées cette année**. En cas d'excès de demandes, une répartition équilibrée des subventions entre les différents laboratoires d'affiliation sera opérée.

Sont éligibles les doctorant(e)s en économie officiellement inscrits en doctorat pour l'année 2019-2020 qui remplissent **au moins une** des deux conditions suivantes :

- Être rattaché à un laboratoire d'une université ou institution française
- Être rattaché à un laboratoire membre de l'ADRES

Les post-doctorant(e)s respectant l'une des conditions ci-dessus pourront également être concernés si le nombre de subventions le permet. Ils sont donc invités à candidater.

Les demandes de subvention, incluant une copie du courriel d'acceptation à l'une des deux conférences précitées, sont à adresser par courriel simple **avant le 24 avril 2020** au directeur de l'ADRES (contact : adres2019@sciencesconf.org). La décision sera communiquée par l'ADRES avant le 30 avril 2020. En cas d'acceptation, la subvention sera versée au laboratoire d'affiliation du candidat ou de la candidate après réception d'un justificatif de paiement des frais d'inscription et de l'indication des coordonnées de contact d'un(e) gestionnaire pour le virement des fonds. Un justificatif de participation à la conférence pourra également être demandé a posteriori.

